

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 860

présenté par
M. Guerini

ARTICLE 17 BIS

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« et les secteurs économiques où elle est mise en œuvre »

les mots :

« où elle est mise en œuvre et les secteurs économiques qu'elle concerne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.